

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00217

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - LES OREILLES EN POINTE
- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 24 JANVIER 2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - LES OREILLES EN POINTE
- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 24 JANVIER 2019**

Par délibération du Bureau en date du 24 janvier 2019, Saint-Etienne a attribué une subvention à hauteur de 21 000 € au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine pour l'organisation du festival Les Oreilles en Pointe. Après échange avec l'organisateur, il s'avère que le Syndicat a fait le choix de revoir la structure porteuse de l'évènement. L'édition 2019 sera ainsi portée par l'association Les Oreilles en Pointe, la convention afférente doit donc être modifiée en conséquence.

Pour mémoire, au titre de l'année 2019, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Après une première étude des dossiers, trois festivals n'ont pas été retenus car ils ne correspondaient pas aux exigences fixées par Saint-Etienne Métropole.

Le festival Les Oreilles en Pointe a été retenu afin d'être auditionné. Le jury était composé du Vice-Président en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, de la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président ainsi que des techniciens de Saint-Etienne Métropole et des villes de Saint-Etienne, Firminy et Saint-Chamond.

Ce festival de découvertes chanson se tiendra du 07 au 17 novembre 2019 principalement dans l'Ondaine sur les communes : du Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Roche-la-Molière et Planfoy. La particularité de ce festival est de faire partager au public des artistes en découverte ou hors des circuits traditionnels dans le domaine de la chanson. De nombreux concerts sont proposés aux enfants et aux jeunes avec un accompagnement pédagogique. Le festival entretient également de fortes relations avec les petites et moyennes entreprises de l'Ondaine et de la Loire, une soirée leur est par ailleurs dédiée. Le budget 2019 du festival s'élève à 200 000 €.

Au regard de l'attractivité, du rayonnement, de la durée et de la fréquentation (plus de 2 100 spectateurs en 2018) de ce festival et de la résonance avec celui des Nouvelles Voix en Beaujolais, une subvention de 21 000 € est proposée au titre de l'année 2019 soit 10,5 % du budget global de l'évènement.

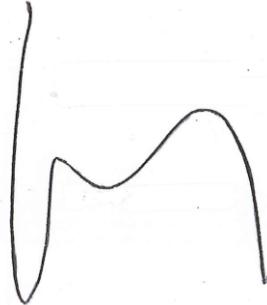
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **confirme le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival des Oreilles en Pointe à hauteur de 21 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante avec l'association Les Oreilles en Pointe ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD